

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix huit janvier deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11/01/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Roger CLEDAT, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, André BAURIE, Daniel CADET, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Bernard MENUDIER, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ.

ABSENTS EXCUSES : Charles SAMSON, Jean-Claude BATAILLON, Bernard POUSSIN, Paul POUSSIN, Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Béatrice DUFOUR.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2008 – 004 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – MODE DE GESTION (2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 6 décembre 2007,

Vu le rapport présentant les caractéristiques du service délégué,

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a, par délibération 2007 – 085, approuvé que le futur Espace Aquatique Communautaire soit géré par un tiers.

Monsieur le Président expose que, conformément à l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport présentant les caractéristiques du service délégué est soumis au Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
20 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du complexe aquatique selon les conditions fixées au présent rapport annexé à la délibération,

Invite Monsieur le Président à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 21 janvier 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

 *Accusé réception préfecture***Accusé de réception**

Objet de l'acte:	EAC Mode de gestion 2
Date de création de l'acte:	21/01/2008
Date de réception de l'accusé de réception:	21/01/2008
Numéro de l'acte:	2008-004
Identifiant unique de l'acte:	087-248719361-20080118-2008-004-DE
Date de décision:	18/01/2008
Acte transmis par:	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte:	Délibération
Matière de l'acte:	Commande publique Délégations de service public
Dernière date de modification de la classification en sous-matière de la préfecture:	31/12/2010